

Interpellation présentée par la députée:

Mme Alexandra Gobet Winiger

Date de dépôt: 22 janvier 2004

Interpellation urgente écrite

« Suppression occulte de la défalcation fiscale sur les rentes LPP »

Le lundi 19 janvier 2004, la presse se faisait l'écho de la suppression d'une défalcation de 10% sur les rentes LPP par abrogation réglementaire.

Est-ce que cette décision prise dans la plus grande discrétion a pour objectif de compenser la non-augmentation des recettes fiscales, à la suite de la non-venue de nouveaux contribuables attendus par l'Entente avec l'abaissement de 10% des impôts ?